

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région des Pays de la Loire

AVIS

Date : **25 février 2011**

Objet : Projet de Réserve Naturelle Régionale
« Site des Bizeuls à Ernée »

**Evaluation du diagnostic écologique
et socio-économique**

Vote :
**Approfondir le
diagnostic en
reprenant les
points des
rapporteurs**

Le CSRPN réuni le 25 février 2011, a étudié le dossier du Diagnostic écologique et socio-économique du projet de Réserve naturelle régionale du site naturel des Bizeuls à Ernée (53).

D'une faible superficie (4 ha 43), ce site communal est caractérisé par deux ensembles de physionomie et de fonctionnalités différentes séparés depuis 1890 par l'édification d'une voie de chemin de fer :

- ⇒ Un espace ouvert humide ayant fait l'objet d'inventaires assez complets, de gestions différentes au cours du temps et supportant une fréquentation régulière (espace P) et des aménagements pour l'accueil du public ;
- ⇒ Un espace boisé humide, difficilement pénétrable, bordant le ruisseau de la Riautrière, et moins connu du point de vue de ses richesses naturelles (espace B).

Du point de vue pédologique, les sols tourbeux représentent le quart de la surface de l'espace P constituant lui-même le tiers de la surface totale du projet de réserve. Aussi l'appellation de « tourbière des Bizeuls » est peut-être exagérée.

De façon générale, l'intérêt biologique et les problématiques (approvisionnement en eau et fréquentation par le public) sont correctement cernés. Pour autant, les éléments suivants -inexistants ou trop sommaires dans le rapport- auraient permis une meilleure compréhension :

- ⇒ Les surfaces respectives des deux ensembles ;
- ⇒ Une carte plus précise reprenant tout le chevelu et schématisant les sens d'écoulement préférentiel ;
- ⇒ Il semble qu'une confusion malheureuse soit intervenue entre *Juncus acutus* et *Juncus acutifloris*.
- ⇒ Une bibliographie utile (détail des références citées dans le texte) ;
- ⇒ Une actualisation des inventaires floristiques de la zone B et l'établissement pour cet espace de relevés phytosociologiques. Notre impression est que cet espace possède des richesses naturelles bien réelles (*Wahlenbergia hederacea*, *Scirpus palustris*, *Chrysosplenium oppositifolium*), que ses habitats sont plus complexes que ne laisse supposer l'appellation générique de « forêt alluviale ». En outre, l'état de conservation qualifié de bon (page 41) mérite d'être vérifié. Il semble que l'évolution actuelle mène vers un surhaussement des milieux périphériques au ruisseau et donc vers un assèchement avec progression de la ronce. En outre, la gestion des coupes de bois (par un exploitant et par une entreprise sous les réseaux électriques) est désastreuse et n'est pas mentionnée.

Par ailleurs, deux enjeux partiellement ou pas du tout évoqués devraient être précisés :

- ⇒ La nature des travaux de « réaménagement des seuils » qui devraient être engagés dans le cadre d'un contrat de rivière (page 19), sur le ruisseau de la Riautrière. S'agit-il d'un effacement total de ces seuils (quelles conséquences sur l'hygrométrie des milieux adjacents) ou d'aménagements pour le passage des poissons ?

- ⇒ La situation des autres zones humides dépendantes du ruisseau de la Riauttière et situées en amont et en aval du site proposé pour la RNR. Sans receler autant de richesses naturelles (à vérifier), certaines actions de restauration et/ou de gestion pourraient y être engagées.

En conclusion, pour le CSRPN, il semble indispensable de compléter les connaissances relatives à l'intérêt et la fonctionnalité de la zone B.

Seul, cet état des lieux biologique solide, actualisé, spatialisé et harmonisé sur l'ensemble du territoire de projet de RNR permettra de juger au mieux des problématiques de gestion qui se posent et d'engager dès lors la seconde partie de la démarche.

Le président du CSRPN



Jan-Bernard BOUZILLE